

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

D2024-02

MAIRIE LE FALGA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice 11
Présents 7
Votants 9
Absents ou excusés 4

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} Mars 2024, le Conseil Municipal de la commune de FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de madame Hélène DEMAS Maire de la commune.

Présents : Mesdames BLANCHON, De CAFFARELLI, DELMAS, EMBRY, et, Messieurs BUGAREL, CAZENAVE et MONTAGNÉ.

Absents ou excusés : Mesdames BERRAN LEBOSSE, GRANZOTTO Anne-Marie qui a donné procuration à M CAZENAVE, Messieurs EVADE qui a donné procuration à M BUGAREL et LESSIEUX

a été nommée secrétaire de la séance : M CAZENAVE

**Objet : Adhésion au service Intérim territorial du centre de gestion de la
fonction publique territoriale de la Haute Garonne**

Madame la Maire fait part de l'existence au Centre de Gestion du service Intérim territorial, créé en application de l'article L. 452- 44 du Code général de la fonction publique.

Ce service opérationnel depuis le 1^{er} septembre 1992, propose aux collectivités et établissements territoriaux qui le demandent du personnel compétent pour :

- recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (articles L. 332-23.1^{er} et L. 332-23.2^o du Code général de la fonction publique);

Pour chaque demande de mission temporaire, le centre de gestion établira une convention de mise à disposition de personnel entre la collectivité/l'établissement et ce dernier. Elle précisera les tâches confiées, la période, la durée hebdomadaire, le lieu de travail et le niveau de rémunération.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le centre de gestion sera l'employeur de l'agent remplaçant et établira un contrat de travail.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- d'adhérer au service Intérim territorial du centre de gestion de la Haute- Garonne ;
- de mandater le Maire pour la signature des conventions ponctuelles ;
- d'inscrire au budget les sommes dues au centre de gestion en application des dites conventions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour Extrait conforme
Le Maire, Hélène DELMAS

